



**STRATÉGIES POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DE LA MRC DE MINGANIE  
ET  
LA CONSERVATION DE LA RIVIÈRE MAGPIE  
À SON ÉTAT NATUREL**

**DOCUMENT RÉALISÉ À L'INTENTION  
DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE MINGANIE**

**NOVEMBRE 2004**

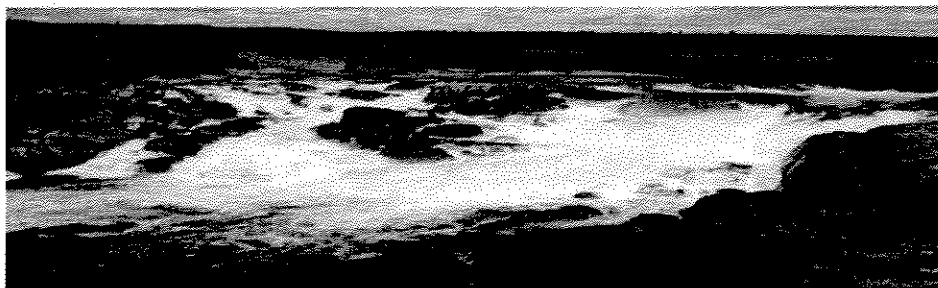
## QUEL AVENIR POUR LA MAGPIE?

Qualifiée de «joyau de l'eau vive au Québec», de «parcours canotable ayant une valeur exceptionnelle», de «grande rivière sauvage d'Amérique du Nord» ou de «rivière ultime», la rivière Magpie suscite autant l'admiration que le respect.

Deux descentes de la rivière organisées à la fin de l'été dernier par la Fondation Rivières, conjointement avec l'entreprise de rafting Earth River, ont amené tous ceux qui y participaient à reconnaître son immense potentiel pour l'écotourisme et le tourisme d'aventure. La Magpie a la réputation chez les milieux spécialisés d'être parmi les meilleures rivières de rafting au monde<sup>1</sup>. Elle est reconnue pour la beauté de ses paysages, la qualité de son eau, son caractère sauvage, le niveau de difficultés de ses rapides de profil escalier<sup>2</sup>.

La Magpie est classée par le *National Geographic* parmi les 10 plus belles rivières de rafting au monde et parmi les 10 meilleures rivières en Amérique du Nord pour le canotage par canoé. Considérant cet état de fait, il n'est pas surprenant que l'enjeu principal ayant été au centre du processus d'audiences publiques fut sans conteste celui de l'écotourisme.

Le projet de centrale au fil de l'eau de 40MW qui serait réalisé à environ 1 km de l'embouchure de la rivière entraînerait l'inondation des puissants rapides de la deuxième chute. (Voir en annexe 1 la localisation du projet). Or, de l'avis de plusieurs experts, «moyen le dernier rapide, le plus gros, c'est enlever le défi principal de la rivière[...].<sup>3</sup>»



Face à ce constat, de nombreuses organisations ont fait valoir leurs craintes relatives à la construction de la centrale. Ces dernières craignent la perte de destination écotouristique de renommée internationale dont bénéficie actuellement la Magpie.

«Le fait d'offrir une expérience de qualité sur la totalité du parcours représente une valeur ajoutée importante pour une destination d'eau vive. En ce sens, l'implantation d'une centrale hydroélectrique sur un parcours canotable soulève une problématique paradoxale: même si sa présence sur le parcours représente très peu en kilomètres carrés,

<sup>1</sup> Lettre de la présidente de la commission adressée à M. André Harvey, président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le 13 août 2004. Publiée dans le Rapport d'enquête et d'audience publique - Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie.

<sup>2</sup> Fédération québécoise du canot et du kayak et Aventure Écotourisme. Mémoires déposés au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement - Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie, juin 2004.

<sup>3</sup> Francoeur, Louis-Gilles. *Au tour des kayakistes de se porter à la défense de la rivière Magpie*, Le Devoir, 14 septembre 2004, p. A4.

la perception négative dont fait l'objet toute centrale hydroélectrique aux yeux des visiteurs potentiels est telle qu'elle gâche l'expérience globale. [...] Dans l'expérience récréotouristique d'eau vive, le souvenir vif que laisse l'implantation d'une centrale hydroélectrique est suffisant pour venir enlever le caractère sauvage qui en fait le principal attrait.<sup>4</sup>»

La MRC de Minganie, partenaire minoritaire dans le projet de centrale avec les entreprises Hydroméga Services inc. et le Groupe Aecon ltée, retirerait certes des retombées économiques si ce projet devait aller de l'avant. Toutefois, ce projet risque du même coup d'hypothéquer à jamais le très grand potentiel de développement touristique de la Magpie.

---

*Le but du présent document est de proposer à la MRC de Minganie des solutions alternatives viables qui permettraient non seulement à la MRC de conserver la rivière Magpie à son état naturel, mais aussi de mettre en œuvre une stratégie de développement porteuse de retombées économiques régionales significatives.*

*Trois stratégies, non exclusives mais complémentaires, vous sont ici présentées :*

- *le développement du potentiel écotouristique et de tourisme d'aventure de la rivière;*
- *la création d'un parc national ou d'une aire protégée;*
- *la relance des activités de pêche au saumon par le démantèlement par Hydro-Québec de l'ancienne centrale.*

*Nous espérons ici susciter la réflexion auprès des représentants de la MRC, des différentes communautés impliquées dans le projet, de même que du gouvernement du Québec, afin que soient étudiées sérieusement ces pistes d'alternatives avant que «le feu vert» définitif ne soit accordé au projet d'aménagement hydroélectrique.*

---

<sup>4</sup> Fédération québécoise du canot et du kayak. Op. Cit., p. 9.

## 1<sup>ÈRE</sup> STRATÉGIE

### MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOTOURISME ET DU TOURISME D'AVENTURE

S'il est vrai que l'industrie hydroélectrique a une importance économique considérable, il ne faut pas négliger le fait que le tourisme, comme secteur d'activités en pleine effervescence, est considéré comme «l'industrie du 21<sup>e</sup> siècle». Au niveau mondial, le tourisme présente une hausse de 10% par année, alors que cette augmentation atteint 20% dans le cas du tourisme d'aventure et de l'écotourisme<sup>5</sup>. (Voir les définitions de l'écotourisme et du tourisme d'aventure en annexe 2.)

Le cas de la région de Duplessis, au sein de laquelle se situe la MRC de Minganie, est particulièrement évocateur de l'importance que peut prendre ce secteur d'activités. Selon l'Association touristique régionale de Duplessis<sup>6</sup>, la région reçoit plus de 239 000 visiteurs chaque année, ce qui engendre des retombées économiques de 120 millions de dollars. Plus du tiers de ces touristes (35%) visitent la région pour y pratiquer des activités reliées à la nature. Pour sa part, Aventure Écotourisme Québec estime que la région de Duplessis est l'une de celle qui connaît la plus importante croissance touristique au Québec<sup>7</sup>.

Plusieurs entreprises, locales ou internationales, se sont implantées progressivement sur le territoire régional, telles que OPS kayak, Base de plein air les Goelland, Expédition Agaguk, Vêtement des Îles, Aventure Ashini, Rafting Matawin, ABV kayak et excursion, Odyssée Minganie<sup>8</sup>, de même que Earth River.



<sup>5</sup> Aventure Écotourisme Québec. Op. Cit.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> Ibid.

Élaborer une démarche qui mise sur le développement de l'écotourisme et du tourisme d'aventure contribuerait plus que tout projet de barrage à un véritable développement durable de la région. La rivière Magpie est l'atout fondamental qui devrait être au centre de cette stratégie.

Voici certaines interventions qui illustrent très bien cette possibilité:

*«Les paysages sur la Magpie sont remarquables et les rapides, enivrants et stimulants. La rivière est complètement vierge sur ses 120 milles de longueur, jusqu'au petit barrage de dérivation construit près du fleuve Saint-Laurent. Son eau est si pure qu'on peut s'en abreuver [...] Pour la pêche à la truite, la Magpie vaut tout autre endroit aménagé dans le monde. Son potentiel économique sur le plan du loisir reste inexploité et, à mon avis, il est très grand.<sup>9</sup>»*

Président du groupe Waterkeeper Alliance de l'État de New York

*«Left unaltered, in its natural state, a river of this quality could bring a tremendous amount of tourism and economic benefit to the local community.<sup>10</sup>»*

Eric Hertz, propriétaire d'Earth River

*«Pour Steve Fisher, considéré par la revue Paddler Magazine comme le «meilleur kayakiste au monde», la rivière est non seulement facilement accessible en rafting pour un public non spécialisé, mais aussi pour les experts en kayak de l'Amérique et, d'ailleurs, la Magpie offre un défi sportif incomparable.<sup>11</sup>»*

Louis-Gilles Francoeur, journaliste au journal *Le Devoir*

*«Bien que le niveau de difficulté du parcours canotable soit élevé, le potentiel récréotouristique de la Magpie est énorme. Si les canoteurs qui sont en mesure d'entreprendre cette expédition sont relativement peu nombreux, le nombre de visiteurs, d'adeptes du plein-air et de touristes étrangers susceptibles d'être attirés par une rivière présentant de tels attributs esthétiques est très important. En raison du développement de nouveaux créneaux comme le raft à rame d'expédition (expédition de plusieurs jours en radeau pneumatique dirigé et propulsé par une paire de rames) et en raison des innovations techniques qui font en sorte qu'à long terme les destinations plus difficiles deviennent de moins en moins inaccessibles, on peut envisager un accroissement continu de la demande récréotouristique.<sup>12</sup>»*

Fédération québécoise du canot et du kayak

La région pourrait bénéficier fortement de la mise sur pied d'une véritable stratégie de promotion à l'échelle internationale de la rivière Magpie. Selon Eric Hertz, si cette rivière a un problème, c'est que personne ne la connaît. «C'est assez impressionnant, il y a beaucoup de monde des États-Unis et du Canada qui vont en Patagonie et qui ne sont même pas au courant qu'on a une rivière qui est peut-être aussi bonne ou peut-être meilleure ici à Magpie

<sup>9</sup> Bureau d'audiences publiques sur l'environnement - Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie. *Rapport d'enquête et d'audience publique*, juin 2004, p.15.

<sup>10</sup> Earth River Expeditions. Document DC1, *Commentaires sur les impacts du projet*, 19 mai 2004, page 2. [en ligne (12 novembre 2004) : <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/magpie/documents/DC1.pdf>].

<sup>11</sup> Francoeur, Louis-Gilles. Op. Cit., p. A4.

<sup>12</sup> Fédération québécoise du canot et du kayak. Op. Cit., p. 7 et 8.

[...].<sup>13</sup>» Une liste des dix meilleures rivières recensées par Earth River pour la descente en eau vive est présentée en annexe 3. Un coup d'œil à cette liste en dit long sur le calibre de la Magpie, classée au quatrième rang mondial des meilleures rivières pour une escapade de plusieurs jours en eau vive et au sixième rang des meilleurs voyages commerciaux pour le rafting.

De plus, il faut rappeler que la Magpie ne s'adresse pas qu'à des experts, mais aussi à un large public. Les personnes sans expérience peuvent descendre les rapides plus légers, tandis que les experts peuvent faire face aux différentes cascades.

Ainsi, si une stratégie efficace est développée, il est possible d'attirer en région des visiteurs par milliers. C'est ce que nous vous proposons de faire.

### **Activités de promotion initiées jusqu'à maintenant**

---

Comme il l'a été mentionné dans la lettre que nous vous avons adressée le 14 septembre dernier, la Fondation Rivières, en collaboration avec ses partenaires dont Earth River et Aventure Écotourisme Québec, a déjà amorcé plusieurs activités promotionnelles pour attirer un nombre croissant de visiteurs à la rivière Magpie. Voici une liste d'activités qui sont amorcées:

- De la publicité et des reportages dans plusieurs revues canadiennes et américaines sur les activités de rafting et de kayak sortiront dès cet hiver, notamment dans la revue *National Geographic Adventure*, dans le *New York Times*, et dans le *Paddler Magazine*.
- Des contacts avec des grossistes et avec trois entreprises québécoises qui offrent déjà la descente de la rivière ont été établis.
- L'entreprise Earth River prévoit inviter des célébrités à venir descendre la rivière au cours de l'été prochain et entend augmenter, de un à cinq, le nombre de ses expéditions sur la Magpie et de ses séjours en Minganie.
- Des entreprises québécoises se préparent aussi à offrir des forfaits pour la descente de la rivière Magpie.
- Un Dvd promotionnel de la Magpie est en élaboration actuellement et sera vendu dans différents réseaux, aux Etats-Unis comme au Canada. Il sera entre autres offert sur le site internet de la Fondation Rivières.
- Un site internet destiné à la sauvegarde de la Magpie a aussi été réalisé. Il est possible de le visiter au : <http://www.magpieriver.com>.

Il est attendu que de telles initiatives de promotion en Amérique du Nord peuvent entraîner un bond énorme dans la demande touristique pour la Minganie. Cette situation pourrait entraîner,

---

<sup>13</sup> Bureau d'audiences publiques sur l'environnement - Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie. *Rapport d'enquête et d'audience publique*, Op. Cit., p.16.

comme il le sera démontré plus en détail maintenant, des retombées économiques importantes et le développement de nombreux emplois stables et de qualité.

## **1. UN NOMBRE DE VISITEURS ACCRU : DES REVENUS POUR LA MRC**

Selon des experts en écotourisme comme Earth River et Aventure Écotourisme Québec, si elle demeure intacte, la rivière Magpie pourrait attirer dans l'avenir 5000 visiteurs par année.

Les retombées économiques régionales pour ces 5000 visiteurs supplémentaires sont évaluées, selon Aventure Écotourisme, à 3 millions de dollars annuellement. Cette somme a été calculée avec l'aide des données existantes concernant les rivières Bonaventure en Gaspésie et la rivière Rouge dans l'Outaouais qui accueillent des visiteurs attirés par des attraits semblables à ceux qu'offre la Magpie.

On évalue ainsi les retombées annuelles à partir de dépenses de 90 \$ par touriste québécois et de 150\$ par touriste étranger. La durée moyenne du séjour en Côte-Nord est de 7,2 jours. Les dépenses les plus importantes sont liées au transport, à l'hébergement, à la restauration et aux salaires liés aux guides et au personnel de soutien. À ces dépenses, sont ajoutées celles liées aux achats d'équipements tels que des embarcations, des tentes ou d'autres équipements spécialisés, à la fois par les fournisseurs et les participants.<sup>14</sup>

Les activités de rafting et de kayak génèrent des retombées économiques significatives puisqu'on peut prévoir, par exemple, des dépenses de 24 000\$ pour une seule expédition d'un groupe de 16 personnes.<sup>15</sup>

Avec un peu d'innovation, en plus des retombées économiques traditionnelles, de nouvelles pistes de financement pour la MRC pourraient être développées. Par exemple, la possibilité pour la MRC d'obtenir des redevances des entreprises d'écotourisme ou de tourisme d'aventure internationales qui font affaires dans la région, comme Earth River, mériterait d'être explorée davantage. Si un tel projet était accepté par les entreprises qui bénéficient de ce territoire exceptionnel pour mener à bien leurs activités, la région pourrait en retirer un apport financier supplémentaire.

De plus, aux séjours organisés sur la Magpie, pourront se greffer d'autres circuits sur des rivières de la Côte-Nord, de même qu'en mer.

### **Le saviez-vous?**

Au Québec, 2,4 millions de personnes pratiquent des activités de plein air et dépensent annuellement 1,3 milliard \$ pour la pratique de la randonnée, du camping, du canot et du kayak, etc. Pour sa part, l'observation de la faune réunit 1,2 million d'adeptes et génère des dépenses annuelles de 303 millions \$.<sup>16</sup>

<sup>14</sup> Informations provenant de Aventure Écotourisme Québec, septembre 2004.

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> Geo Plein Air, *Le plein air, ça raporte !*, Volume 16, Numéro 5, automne 2004.

45% des écotouristes «expérimentés» dépensent un minimum de 1500\$ par voyage. Plus de 7 millions d'américains sont prêts à défrayer entre 2000 et 3000 \$US pour un voyage écotouristique.<sup>17</sup>

44,8% des touristes d'aventure qui voyagent au Québec sont Québécois, tandis que 48,3% proviennent de l'étranger et que 6,9% viennent des autres provinces canadiennes.<sup>18</sup>

Le tourisme d'aventure constitue un secteur profitable puisqu'en 1993, la marge bénéficiaire brute de ce secteur était en moyenne de 18,3%, ce qui se situe loin devant la marge brute de l'ensemble des industries canadiennes qui se chiffrait à 4,5%.<sup>19</sup>

## 2. EMPLOIS PLUS NOMBREUX ET PLUS DURABLES

Selon Tourisme Québec, «à elle seule, l'industrie du tourisme d'aventure crée 3 000 emplois/année en régions, des emplois stables année après année. Plus encore, ces emplois contribuent à créer une expertise unique et solide de la main-d'oeuvre au sein des régions, seule façon viable d'assurer l'avenir économique régional, en procurant à ses habitants des emplois intéressants et des infrastructures de qualité.<sup>20</sup>»

De plus, par rapport à la capitalisation, les secteurs de l'écotourisme et du tourisme d'aventure constituent les domaines de l'économie où le nombre d'emplois créés est parmi les plus grands. C'est ce qu'affirme la Fédération québécoise du canot et kayak qui ajoute que ces secteurs ont en plus l'avantage de bénéficier davantage aux économies régionales. Autre élément majeur: le tourisme d'aventure connaît une valeur ajoutée par emploi qui est la plus élevée parmi l'ensemble des secteurs touristiques<sup>21</sup>.

À la lumière de ces faits, imaginons combien d'emplois pourraient être créés au sein de la MRC de Minganie si le nombre de visiteurs augmentait de 5000 par année. À titre indicatif, la rivière Rouge, dans les Laurentides, compte 7 entreprises de plein air qui accueillent plus de 50 000 visiteurs par année. Des centaines d'emplois sont créés dans cette région grâce à ces activités. De son côté, Cime aventure est une entreprise qui fait affaires en Gaspésie et qui offre des activités de canot et de kayak. Elle engage plus de 50 personnes durant la haute saison, dont plusieurs jeunes de la région.<sup>22</sup>

Il est intéressant de noter également que dans la région où Earth River travaille au Chili, le rafting représente la première source d'emplois<sup>23</sup>. Une démarche semblable à celle menée au Chili par Earth River est envisageable pour la Minganie.

<sup>17</sup> Chaire de tourisme de l'UQAM (1999). in Fédération québécoise du canot et du kayak, Op. Cit., p. 15.

<sup>18</sup> Ibid., p. 16.

<sup>19</sup> SQDM (1997). in Fédération québécoise du canot et du kayak, Op. Cit., p. 16.

<sup>20</sup> Aventure Écotourisme Québec, Op. Cit., p. 4.

<sup>21</sup> Ibid.

<sup>22</sup> Informations provenant de Aventure Écotourisme Québec, septembre 2004.

<sup>23</sup> Union québécoise pour la conservation de la nature et Société pour la nature et les parcs du Canada. Document DC 6, *Réflexions sur l'importance de conserver la rivière Magpie : suites d'une descente de reconnaissance en radeau*, 12 août 2004.



**Le saviez-vous ?**

Les retombées économiques liées notamment à la faune et à la nature au Québec génèrent 3 milliards de dollars chaque année par le biais de 3,4 millions d'adeptes.<sup>24</sup>

«En 1995, l'industrie touristique dans son ensemble s'est avérée le cinquième secteur en importance au Canada en ce qui touche les revenus et les emplois. De plus, elle produit chaque année des milliards de dollars de recettes directes pour le gouvernement.<sup>25</sup>»



---

<sup>24</sup> Geo Plein Air, Op. Cit.

<sup>25</sup> Commission canadienne du tourisme (1997). *in* Aventure Écotourisme Québec, Op. Cit., p. 16.

### 3. QUEL PROJET RAPPORTERA DAVANTAGE À LA MRC?

Dans le projet de centrale hydroélectrique, la MRC détient seulement 30% des parts de la société, comparativement à Hydroméga Services inc. et au Groupe Aecon ltée qui possèdent l'autre 70% des parts. Le projet de centrale prévoit des bénéfices nets de 15 millions \$ sur une période de 25 ans, soit 300 000\$ au cours des premières années, puis de 900 000\$ à 1 million \$ au bout de 25 ans. Ces revenus incluent une redevance récurrente de 150 000\$ et seraient divisés en neuf parts égales, dont une retournerait à la MRC et les autres aux huit municipalités de la MRC. De plus, la municipalité de Rivière-Saint-Jean recevrait une somme de 300 000\$ des promoteurs, ainsi qu'un montant de 200 000\$ qui servirait à l'aménagement d'un parc récréotouristique au barrage Magpie. Enfin, des retombées économiques locales immédiates durant la phase d'exploitation sont évaluées par les promoteurs à 163 000\$ annuellement.<sup>26</sup>

Or, si la MRC de Minganie décidait d'opter pour une stratégie de développement de l'écotourisme et du tourisme d'aventure, elle pourrait bénéficier de retombées économiques supérieures. Comme il l'a été mentionné ci-haut, 5 000 visiteurs supplémentaires par année attirés en région par une stratégie de promotion soutenue procureraient, d'ici cinq ans, 3 millions \$ en retombées économiques annuelles. De plus, une telle stratégie permettrait de créer des emplois plus nombreux et à long terme.

---

<sup>26</sup> Bureau d'audiences publiques sur l'environnement - Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie. *Rapport d'enquête et d'audience publique*, Op. Cit.

## **2<sup>E</sup> STRATÉGIE**

### **CRÉATION D'UN PARC NATIONAL OU D'UNE AIRE PROTÉGÉE**

Depuis environ trente ans, le gouvernement fédéral a démontré un intérêt pour la création d'un parc national au sein de la région naturelle no 20, qui se situe entre Sept-Île et Havre-Saint-Pierre. Parcs Canada n'a pas encore déterminé formellement le territoire de la région qui fera l'objet de ce parc naturel. Toutefois, lors des audiences publiques, M. Laurent Tremblay, directeur exécutif de Parcs Canada au Québec, a réitéré son intention de doter la région no 20 d'un tel parc. Il a ajouté que l'intérêt démontré par le milieu est essentiel pour la réalisation de ce projet.

Une telle possibilité devrait être considérée sérieusement par les représentants de la MRC pour tous les avantages qui en découleraient, autant du point de vue du développement économique et écotouristique, qu'au niveau de la préservation des ressources du milieu pour les générations futures.

Les parcs nationaux, tout comme les aires protégées, sont des «valeurs sûres» pour attirer les touristes et peuvent engendrer des retombées économiques importantes pour une région. Comme le souligne la Table de concertation sur l'écotourisme au Québec: «Les parcs nationaux au Québec représentent des attraits majeurs et des lieux privilégiés pour la pratique d'activités d'écotourisme respectant des objectifs de conservation et d'éducation.<sup>27</sup>»

Il est pertinent de souligner ici que l'Union québécoise pour la conservation de la nature et la Société pour la nature et les parcs du Canada, deux organismes qui étaient au départ indécis par rapport à leur position sur le projet de centrale - indécision qui les a amenés à ne pas se prononcer dans le cadre des audiences publiques - ont finalement adopté une position ferme suite à leur participation à la descente de la Magpie. Dans un document produit à l'intention du BAPE en août 2004, ils ont affirmé que «leur indécision ne se justifie plus, et que tout doit être fait pour conserver intégralement le bassin versant de la rivière Magpie.» Ils se disent assurés qu'il est possible de conserver le caractère naturel de la rivière, tout en faisant bénéficier la région d'un afflux de touristes. Pour en arriver à cette fin, ils présentent deux options : la création d'une aire protégée intégrant l'ensemble du bassin versant de la rivière Magpie ou la création d'un parc national de grande envergure qui aurait comme mandat de «favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine naturel<sup>28</sup>».

Il est donc clair que si la MRC voudrait explorer plus en profondeur l'option d'une aire protégée ou d'un parc national, elle pourrait compter sur l'appui de ces organisations dans ses démarches, de même que sur l'intérêt du gouvernement fédéral pour la région. (Voir les définitions d'une aire protégée et d'un parc national en annexe 4.)

<sup>27</sup> Éco Tour Conseils. *Nature et tourisme : L'écotourisme au Québec en 2002*, étude réalisée pour Tourisme Québec, p. 42.

<sup>28</sup> Parcs Canada (1994). in UQCN et SNAP, Op. Cit.

Cette option, en plus d'assurer le maintien de l'intégrité de l'écosystème, permettrait une augmentation de la fréquentation du territoire, une opportunité de financement pour le développement des infrastructures touristiques régionales et la création d'emplois locaux. En prenant l'exemple de la création d'un parc national, voyons plus précisément les impacts positifs potentiels qui pourraient en découler.



## **1. AUGMENTATION DE LA FRÉQUENTATION DE LA MRC DE MINGANIE**

Les parcs nationaux sont reconnus pour attirer de nombreux touristes à chaque année. À titre d'exemple, les quatre autres parcs nationaux du Québec sous juridiction fédérale (Forillon, La Mauricie, Réserve de l'Archipel-de-Mingan et Saguenay-Saint-Laurent) ont reçu en 2003-2004 un total de 812 444 visiteurs<sup>29</sup>. L'annexe 5 présente la fréquentation détaillée des parcs nationaux fédéraux pour la province de Québec.

Il est reconnu que les touristes qui sont attirés par les parcs nationaux vont contribuer également au développement économique régional en ayant recours, par exemple, aux services locaux d'hébergement et de restauration. Ceci constitue ainsi un important levier économique. D'autant plus, les parcs nationaux jouent un rôle majeur dans le développement d'activités en milieu naturel. De par certaines de leurs activités spécialisées, auxquelles se greffent des services touristiques locaux tels que mentionnés ci-haut, ils peuvent contribuer «au développement d'un tourisme éducatif et scientifique qui élargit la gamme des produits et qui correspond plus aux nouvelles expériences de voyage recherchées par une nouvelle clientèle sans cesse croissante.<sup>30</sup>»

## **2. FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES**

La création d'un parc national permettrait à la MRC de bénéficier de ressources financières pour le développement des infrastructures et des installations touristiques. Divers projets

---

<sup>29</sup> Parcs Canada (2004). [en ligne (10 novembre 2004) : [http://www.parkscanada.pch.gc.ca/docs/pc/attend/table1\\_F.asp](http://www.parkscanada.pch.gc.ca/docs/pc/attend/table1_F.asp)].

<sup>30</sup> Éco Tour Conseils. Op. Cit., p. 42.

pourraient être financés par le gouvernement tels que des sentiers de randonnée, des campings, des refuges, etc.

Les parcs nationaux peuvent être de juridiction fédérale ou provinciale. Tandis que le réseau des parcs nationaux fédéraux compte 4 parcs au Québec, le réseau des parcs nationaux du Québec en compte 21. Notons qu'environ 55 millions \$ ont été investis au cours des dernières années pour améliorer les installations et les infrastructures des parcs québécois et pour développer de nouveaux services<sup>31</sup>.

Les installations et activités que la MRC de Minganie pourrait mettre sur pied avec l'appui financier destiné aux parcs nationaux sont des plus variées. L'annexe 6 présente les différentes activités d'écotourisme offertes par des parcs nationaux du réseau canadien. On y constate qu'il est possible d'y créer des activités aussi variées que des centres d'interprétation, des activités avec naturalistes, des croisières, des activités à caractère culturel ou en lien avec la présence autochtone, des activités d'observation, etc.

### **3. CRÉATION DE NOMBREUX EMPLOIS LOCAUX**

Les parcs nationaux contribuent fortement à la création d'emplois en région. Comparativement à une centrale hydroélectrique qui ne crée, durant toutes les années d'exploitation, que deux à quatre emplois, les parcs nationaux - des réseaux québécois et canadien - en génèrent des milliers.

Des données de Parcs Canada<sup>32</sup> permettent de constater à titre d'exemple que le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent générerait directement et indirectement à lui seul quelque 1 000 emplois dans les communautés avoisinantes en 1996. Pour sa part, la Sépaq-Parcs Québec créé plus de 1200 emplois directs. De plus, il est fort intéressant pour une région comme la Côte-Nord de noter que plus de 95% des emplois ainsi engendrés par la Sépaq-Parcs Québec se retrouvent en région.

Les politiques d'embauche des parcs nationaux favorisent, à compétence égales, la main d'œuvre locale et régionale. De plus, les parcs font affaires avec les entreprises régionales pour leurs besoins en biens et services, ce qui stimule d'autant plus l'économie locale.

### **4. CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE OU PARC NATIONAL ?**

Considérant l'ensemble des retombées économiques et sociales associées à'un parc national, la MRC devrait considérer sérieusement cette chance qui s'offre à elle. Elle pourrait être appuyée financièrement pour le développement de ses infrastructures. Elle obtiendrait ainsi des sommes assurément supérieures aux 200 000\$ promis à Rivière-Saint-Jean pour la création d'un parc récréotouristique. De plus, ce financement bénéficierait à l'ensemble de la MRC et non pas à une seule municipalité.

Opter pour cette stratégie permettrait à la MRC de faire émerger non seulement un développement économique important, mais surtout à long terme. Vos enfants et petits-

---

<sup>31</sup> Éco Tour Conseils. Op. Cit.

<sup>32</sup> Ibid.

enfants pourraient ainsi bénéficier plus que d'une centrale désaffectée. Ils pourraient compter sur un projet régional d'envergure, basé sur le respect de la nature et de la culture locale, qui aurait été mis en place par vous.

Des emplois stables et valorisants seraient aussi créés, ce qui permettrait entre autres à de nombreux étudiants d'occuper des emplois d'été qui leur feraient découvrir leur environnement naturel et la beauté de leur coin de pays.

En outre, si le projet de centrale hydroélectrique venait qu'à voir le jour, il éliminerait à jamais l'opportunité, pour la Minganie, de voir se réaliser un parc naturel qui serait à la base d'un projet de développement régional durable et dont les générations futures pourraient aussi bénéficier. La Fédération québécoise du canot et du kayak a bien exprimé ce point de vue dans son mémoire :

«[...] afin de garantir les retombées les plus intéressantes à long terme et pour l'ensemble de la collectivité québécoise, il faut gérer la Magpie en tant que patrimoine, c'est à dire ne pas prendre de décisions irréversibles qui viendraient bloquer les possibilités de développement pour les générations à venir. Il faut gérer de telles destinations comme s'il s'agissait de cathédrales d'eau, de site du patrimoine, à protéger pour que les générations à venir puissent en tirer autant sinon davantage de bénéfices.<sup>33</sup>»



<sup>33</sup> Fédération québécoise du canot et du kayak. Op. Cit., p.8.

### **3<sup>E</sup> STRATÉGIE**

#### **RELANCE DES ACTIVITÉS DE LA PÊCHE PAR LA DÉMOLITION DE LA CENTRALE EXISTANTE**

Les principales espèces de poisson présentes dans la rivière Magpie sont le Saumon atlantique, l'Anguille d'Amérique et l'Ombre de fontaine. Le Saumon atlantique est une espèce dotée d'une valeur économique très importante. De plus, sa survie est actuellement une préoccupation de premier plan pour 19 pays d'Amérique du Nord et d'Europe. On reconnaît que ses populations sont menacées au niveau du tiers des rivières et qu'elles ont disparu dans plus de 309 réseaux hydrographiques<sup>34</sup>.

Or, selon le plan de mise en valeur de la rivière Magpie réalisé en 1998, il apparaît que la rivière dénombre, en aval du barrage existant, des habitats accessibles à la population de saumon d'une qualité supérieure à la moyenne générale des rivières à saumon de la Côte-Nord. Ce rapport explique qu'on retrouve, toujours en aval du barrage, un grand pourcentage de superficie d'habitats de qualité (catégorie I et II) pour le saumon qui s'élève à 76,9%, comparativement à un taux de 23,3% pour le reste de la zone étudiée sur la Magpie et à 30% pour les rivières à saumon de la Côte-Nord.<sup>35</sup>

De plus, le potentiel salmonicole présent avant la construction de l'ouvrage aurait été beaucoup plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui. Le plan de mise en valeur indique à cet effet que ce potentiel, calculé en aval de la 2<sup>e</sup> chute, était actuellement de 15 saumons, tandis qu'il se chiffrait à 190 avant la construction du barrage.

À la lumière du plan de mise en valeur, il est possible de croire que la démolition du barrage existant par Hydro-Québec, dont l'opération est évaluée à un coût de 150 000\$, pourrait permettre la remontée du saumon jusqu'au pied de la 2<sup>e</sup> ou de la 3<sup>e</sup> chute, comme dans le passé. Une telle réalisation constituerait une occasion inouïe pour la MRC de relancer l'important potentiel de pêche au saumon de la rivière Magpie.

#### **I. AUGMENTER LA VALEUR ÉCONOMIQUE DE LA PÊCHE EN RÉGION**

La restauration de la rivière pourrait permettre, selon le rapport de mise en valeur de la rivière Magpie, la production annuelle de 950 saumons et par le fait même, la récolte de plus de 300 de ces poissons par année. Cette relance de la production de saumon pourrait ainsi constituer un attrait fort intéressant pour attirer les pêcheurs dans la MRC de Minganie. Ainsi, si la MRC décidait d'opter pour la démolition du barrage existant, elle pourrait se démarquer des autres destinations touristiques. La pêche au saumon deviendrait un atout certain pour la région.

<sup>34</sup> *The Status of Wild Atlantic Salmon-A River by River Assesment*. Rapport publié en 2001 par le World Wildlife Fund en collaboration avec Atlantic Salmon Federation.

<sup>35</sup> Therrien, J., Shooner G., Boudreault J. et Proulx M. 1998. *Plan de mise en valeur de la rivière Magpie*. Rapport réalisé par Groupe-conseil Génivar inc. pour l'Association de développement et de protection de la Magpie. 58 p. + annexes.

Enfin, le démantèlement du barrage aurait l'avantage supplémentaire de permettre aux voyageurs de descendre la rivière jusqu'à l'embouchure du Saint-Laurent, ce qui contribuerait à rehausser encore plus l'attrait de ce cours d'eau.

## **2. CHOISIR DES ACTIONS QUI FAVORISENT LA PRÉSENCE DU SAUMON OU QUI RISQUENT D'Y NUIRE?**

L'étude d'impact du promoteur concernant le projet de centrale hydroélectrique laisse différentes questions, quant aux impacts du projet sur les poissons, sans réponses. C'est d'ailleurs cette situation que questionne un avis de la FAPAQ-Côte-Nord émis le 15 mars 2004<sup>36</sup>. Selon cette organisation, une des principales questions qui demeure en suspend est la suivante : «la caractérisation de la population de saumons atlantiques, l'impact du projet sur son habitat, la pérennité de cette population et le maintien de l'activité de pêche sportive du saumon<sup>37</sup>».

Il apparaît donc clair que les représentants de la MRC de Minganie se trouvent devant deux avenues. Ils peuvent opter pour un projet de centrale hydroélectrique dont les conséquences sur le saumon sont méconnues. Ou encore, ils peuvent s'orienter vers la démolition du barrage existant afin de contribuer au repeuplement de la population de saumons et à la relance du potentiel de pêche de la rivière. Les conséquences d'une telle décision méritent qu'elle soit prise avec sérieux et considération.

---

<sup>36</sup> Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord. Document PR-6, page 58. [en ligne (16 novembre 2004)  
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/magpie/documents/PR6.pdf>]

<sup>37</sup> Ibid.



## CONCLUSION : UNE DÉCISION QUI MÉRITE RÉFLEXION

Les options qui vous ont été présentées dans le présent document gagneraient à être étudiées plus en profondeur par la MRC de Minganie. Si ces alternatives étaient appliquées en complémentarité les unes avec les autres, dans le cadre d'un plan stratégique de valorisation du potentiel écotouristique et du tourisme d'aventure, la MRC de Minganie pourrait bénéficier de retombées économiques qui surpasseraient celles du projet hydroélectrique.

Ces alternatives permettraient de jeter les bases d'un développement touristique qui bénéficierait non seulement aux habitants d'aujourd'hui, mais qui permettrait aux générations futures d'en retirer aussi des avantages. Contrairement à l'aménagement de la centrale dont les retombées ne dureront que 25 ans, l'écotourisme et le tourisme d'aventure sont des secteurs où les possibilités ne peuvent aller qu'en s'améliorant avec le temps et au fur et à mesure que des infrastructures seraient développées.

Nous recommandons fortement à la MRC de Minganie de participer au déploiement de l'écotourisme en:

- développant le potentiel écotouristique et en tourisme d'aventure de la rivière Magpie ;
- en s'impliquant dans la mise en place d'un parc national ou une aire protégée;
- en demandant le démantèlement par Hydro-Québec de l'ancienne centrale existante afin de relancer les activités de pêche au saumon.

Des études plus approfondies devraient être réalisées au cours de la prochaine année afin d'évaluer avec précision les retombées possibles d'une stratégie de promotion touristique soutenue. C'est seulement de cette façon que la décision, qui vous appartient, pourra être prise à partir de bases solides.

Plusieurs organisations dont il a été question tout au long de ce document ont à cœur le sort réservé à la rivière Magpie et le développement de la Côte-Nord. N'hésitez surtout pas, pour tout besoin, à faire appel à ces dernières, de même qu'à la Fondation Rivières. Ce sera avec un grand intérêt que nous vous soutiendrons dans vos démarches.

Pour nous joindre :

**Fondation Rivières**  
5834, rue Clark  
Montréal (Québec)  
H2T 2V7

Téléphone : (514) 272-2666

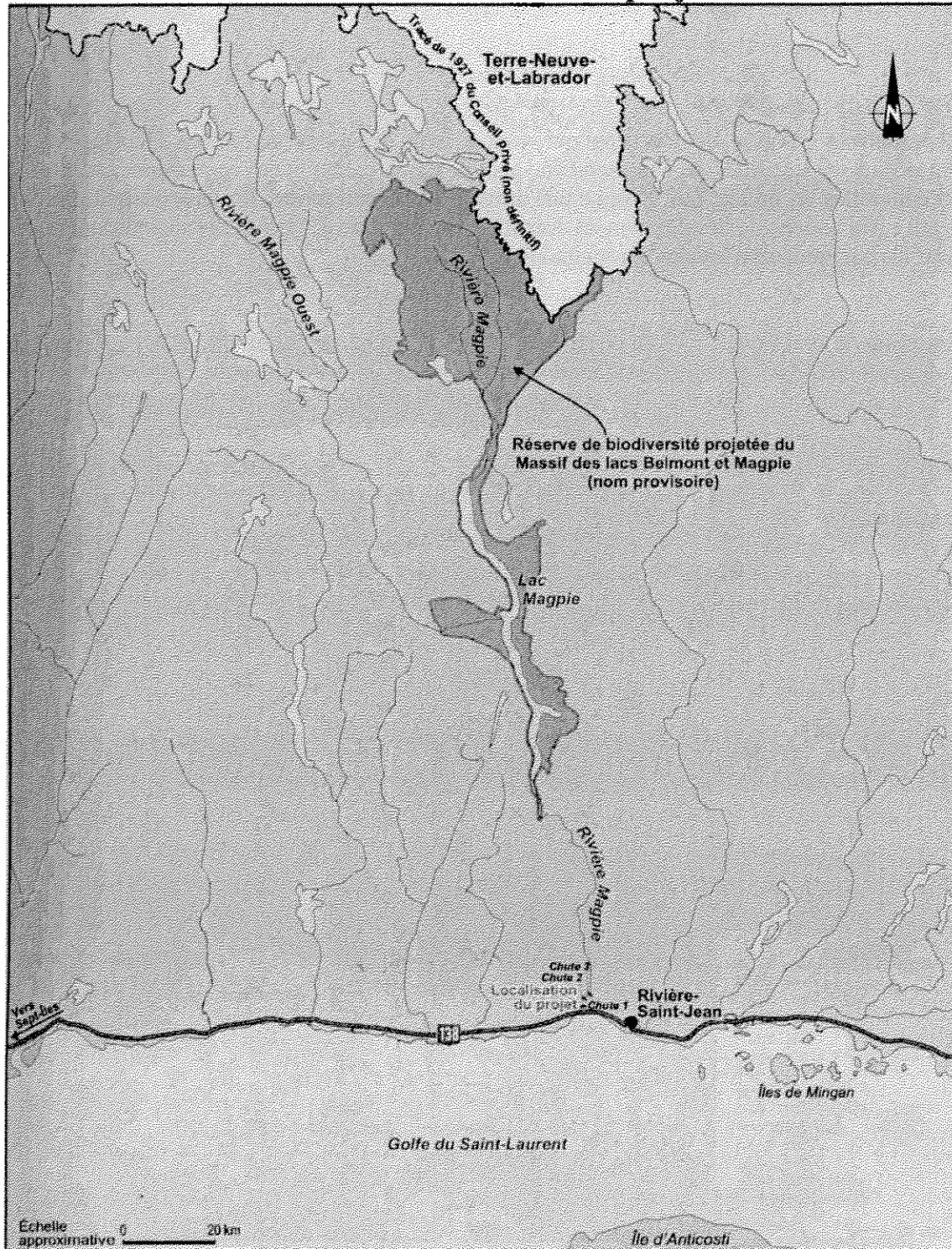
Sans frais : 1866-774-8437

Courriel : [Fondationrivieres@videotron.ca](mailto:Fondationrivieres@videotron.ca)

Site internet : <http://www.fondation-rivieres.org/>

## **ANNEXES**

## Annexe 1 Carte de la localisation du projet<sup>38</sup>



<sup>38</sup> Bureau d'audiences publiques sur l'environnement - Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie. Rapport d'enquête et d'audience publique, juin 2004. (Sources : adaptée de PR3.1, figure 2.3 et de la carte tirée du site Internet du ministère de l'Environnement [en ligne (04 août 2004) : [www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/belmont-magpie/plan.jpg](http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/belmont-magpie/plan.jpg)].

## Annexe 2

### Définitions de l'écotourisme et du tourisme d'aventure<sup>39</sup>

**Écotourisme :** Forme de tourisme qui vise à faire découvrir un milieu naturel tout en préservant son intégrité, qui comprend une activité d'interprétation des composantes naturelles ou culturelles du milieu, qui favorise une attitude de respect envers l'environnement, qui fait appel à des notions de développement durable et qui entraîne des bénéfices socioéconomiques pour les communautés locales et régionales.

**Tourisme d'aventure :** Activité physique de plein air ou combinaison d'activités se déroulant dans un milieu naturel particulier (endroit inusité, exotique, isolé, inhabituel ou sauvage), qui fait intervenir des moyens de transports non conventionnels, qu'ils soient motorisés (motoneige, quad, etc.) ou non-motorisés (marche, canot, kayak, etc.) et qui implique nécessairement un niveau de risque, lequel peut varier selon l'environnement (isolement, caractéristique géographique, etc.) ou selon la nature des activités et des moyens de transport impliqués.

---

<sup>39</sup> Définitions tirées intégralement de : Aventure Écotourisme Québec. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement - Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie, juin 2004, p. 5.

### Annexe 3

## Liste des rivières recensées par Earth River

### Les meilleures rivières pour une escapade de plusieurs jours en eau vive. (En ordre d'importance)

- 1) Colorado through the Grand Canyon (Arizona)
- 2) Futaleufu (Patagonia, Chile)
- 3) Great Bend of the Yangtze (China)
- 4) **Magpie (Quebec)**
- 5) Zambezi (Zambia/Africa)
- 6) Tamur (Nepal)
- 7) Bramaputra (India)
- 8) Selway (Idaho)
- 9) Illinois (Oregon)
- 10) Middle Fork of the Salmon (Idaho)

**\*Note: Bio Bio au Chili était #3 sur la liste jusqu'à ce qu'une série de barrages voient le jour.**

### Meilleurs voyages commerciaux pour le rafting avec ou sans rapide

- 1) Colorado through the Grand Canyon (Arizona)
- 2) Upper Yangtze (Tibet)
- 3) Futaleufu (Patagonia, Chile)
- 4) Alsek/Tatsenshini (Alaska)
- 5) Great Bend of the Yangtze (China)
- 6) **Magpie (Quebec)**
- 7) Zambezi (Zambia)
- 8) Omo (ethiopia)
- 9) Bramaputra (India)
- 10) Upano (Ecuador)

## Annexe 4

### Définitions d'une aire protégée et d'un parc national

**Aire protégée:**

«Aire protégée : Une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, des ressources naturelles et culturelles associées; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres.<sup>40</sup> »

**Parc national:**

«Parc national du Canada : aire naturelle représentative d'importance nationale, protégée en vertu de la loi pour favoriser la compréhension, l'appréciation et la jouissance du public, en plus d'être conservée intacte pour le bénéfice des générations à venir.<sup>41</sup>»

---

<sup>40</sup> Définition selon l'Union mondiale pour la nature, tirée de : Éco Tour Conseils, Op. Cit., p. 20.

<sup>41</sup> Définition selon Parcs Canada, tirée de : Ibid., p. 23.

**Annexe 5**  
**Fréquentation à Parcs Canada pour la province de Québec**  
**1999-2000 à 2003-2004<sup>42</sup>**

	<b>Nombre de visites-personne*</b>				
	<b>1999-00</b>	<b>2000-01</b>	<b>2001-02</b>	<b>2002-03</b>	<b>2003-04</b>
<b>Québec</b>					
Forillon	189 722	172 678	180 862	179 272	172 154
La Mauricie	206 302	179 315	196 786	188 389	173 075
Réserve de l'Archipel-de-Mingan	33 702	29 469	31 874	34 825	34 339
Saguenay-Saint-Laurent	431 510	433 250	442 182	451 520	432 876
<b>Total</b>	<b>861 236</b>	<b>814 712</b>	<b>851 704</b>	<b>854 006</b>	<b>812 444</b>

\* Visites-personne : Une personne qui entre dans la partie terrestre ou marine d'une unité déclarante à des fins récréatives, éducatives ou culturelles et ce, durant les heures d'ouverture. La circulation de transit, locale et commerciale est exclue. Une deuxième entrée dans une même journée ou une deuxième entrée par les personnes qui passent la nuit dans l'unité de rapport ne constitue pas une nouvelle visite-personne.

<sup>42</sup> Parcs Canada (2004). [en ligne (10 novembre 2004) : [http://www.parkscanada.pch.gc.ca/docs/pc/attend/table1\\_F.asp](http://www.parkscanada.pch.gc.ca/docs/pc/attend/table1_F.asp)].

## Annexe 6 Activités et parcs nationaux<sup>43</sup>

Nom	Régions	KM <sup>2</sup>	Activités d'écotourisme offertes / Particularités
Mauricie	Mauricie	536	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paysages de lacs, de forêts et de collines arrondies parsemés de rivières et de ruisseaux aux nombreuses cascades situés dans le Bouclier canadien (Plateau laurentien)</li> <li>• Centre d'interprétation</li> <li>• Activités avec naturalistes</li> <li>• Volet culturel : histoire humaine du parc/ les premiers nomades, la coupe de bois, les clubs de chasse et pêche</li> </ul>
Forillon	Gaspésie	244	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paysages de mer, de falaises et de montagnes, échantillon représentatif des monts Notre-Dame et de certains éléments de la région marine du golfe du Saint-Laurent situés dans la zone physiographique des Appalaches</li> <li>• Centre d'interprétation</li> <li>• Activités d'interprétation</li> <li>• Croisières découvertes aux baleines et mammifères marins</li> <li>• Pointe de la Gaspésie</li> <li>• Volet culturel : présences de bâtiments patrimoniaux, archéologie et divers thèmes sur l'histoire humaine du territoire</li> </ul>
Minguan	Duplessis	150	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités d'interprétation : La Minganie est fille de l'eau</li> <li>• Activités d'observation des mammifères marins avec naturalistes</li> <li>• Faune diversifiée, plantes particulières et décor de pierres calcaires</li> <li>• Présence amérindienne : Innu (Montagnais)</li> <li>• Volet culturel : interprétation/information sur les peuples de la côte et les personnages des îles.</li> </ul>

## RÉFÉRENCES

<sup>43</sup> Parcs Canada (2004). [en ligne (10 novembre 2004) : [http://www.mderri.gouv.qc.ca/mderricontent/000021780000/upload/publications/pdf/industrietouristique/etudes/ec\\_o\\_QC02.pdf](http://www.mderri.gouv.qc.ca/mderricontent/000021780000/upload/publications/pdf/industrietouristique/etudes/ec_o_QC02.pdf)].



Aventure Écotourisme Québec, mémoire déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement - Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie, juin 2004, 6 pages.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement - Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie. *Rapport d'enquête et d'audience publique*, juin 2004, p.73 pages.

Earth River Expeditions (Document DC1). *Commentaires sur les impacts du projet*, 19 mai 2004, 2 page 2. [en ligne (12 novembre 2004) : <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/magpie/documents/DC1.pdf>].

Éco Tour Conseils. *Nature et tourisme : L'écotourisme au Québec en 2002*, étude réalisée pour Tourisme Québec, 273 pages.

Fédération québécoise de canot et du kayak, mémoire déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement - Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie, juin 2004, 19 pages.

Fondation Rivières, mémoire déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement - Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie, juin 2004, 40 pages.

Francoeur, Louis-Gilles. *Au tour des kayakistes de se porter à la défense de la rivière Magpie*, Le Devoir, 14 septembre 2004, p. A4.

Geo Plein Air, *Le plein air, ça raporte !*, Volume 16, Numéro 5, automne 2004.

Lettre de la présidente de la commission adressée à M. André Harvey, président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le 13 août 2004. Publiée dans le Rapport d'enquête et d'audience publique - Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie.

Parcs Canada. [en ligne (10 novembre 2004) : <http://www.pc.gc.ca/>].

Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord. Document PR-6, page 58. [en ligne (16 novembre 2004) <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/magpie/documents/PR6.pdf>]

Therrien, J., Shooner G., Boudreault J. et Proulx M. 1998. *Plan de mise en valeur de la rivière Magpie*. Rapport réalisé par Groupe-conseil Génivar inc. pour l'Association de développement et de protection de la Magpie. 58 p. + annexes.